

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [judith-blouincyr-cssdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5cfe3a93b2b9dad8a916f411>

Date d'obtention : 2025-05-20 03:08:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

l'objectif est d'intervenir le plus rapidement possible pour éviter les conséquences et la distribution lorsqu'une situation de sextage nous est rapporté

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

mieux comprendre l'importance des interventions, pouvoir intervenir avec le plus de jeunes possible lors de tel situation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

éviter de regarder toute photo ou vidéo, en cas de mal vaillance il est important de saisir l'appareille et le mettre sous enveloppe et d'aviser les policier rapidement